



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/571
14 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 145 de l'ordre du jour

LA SITUATION DE LA DEMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Lettre datée du 11 octobre 1991, adressée au Secrétaire
général par le Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de Saint-Kitts-et-Nevis auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom des Missions permanentes des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration concernant la situation en Haïti, faite à Basseterre, le 2 octobre 1991, par le Président de la CARICOM.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 145 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Raymond C. TAYLOR

ANNEXE

Déclaration concernant la situation en Haïti, faite à Basseterre
le 2 octobre 1991 par le Président de la Communauté des Caraïbes

La Communauté des Caraïbes est profondément choquée par l'intervention de certains éléments de l'armée haïtienne, qui se sont emparé illégalement de la personne du Président Jean-Bertrand Aristide et de membres de son gouvernement et ont usurpé l'autorité du Gouvernement dûment constitué, librement choisi par le peuple haïtien pour diriger les affaires de l'Etat.

Cet acte infâme de l'armée haïtienne témoigne d'un mépris cynique et inacceptable pour la volonté déclarée du peuple haïtien, qui s'est exprimée de façon éclatante et incontestable lors des élections de décembre 1990. La Communauté des Caraïbes condamne sans réserve cette atteinte flagrante au processus démocratique en cours en Haïti et exige la restauration de l'ordre constitutionnel et le rétablissement du Père Aristide dans ses fonctions de Président de la République.

La Communauté des Caraïbes estime que cet acte de répression dont l'armée haïtienne vient de se rendre coupable confirme la validité de l'appel qu'elle a lancé par le passé en vue de l'octroi d'une assistance internationale concertée visant à consolider les progrès démocratiques réalisés en Haïti et elle adresse un nouvel appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires pour restaurer la démocratie et le Gouvernement haïtien élu conformément à la Constitution.
